

Programme de formation

Lot de lotissement, viabilisation et information de l'acquéreur : quelques précautions s'imposent

#déclaration préalable | #lotissement | #Permis d'Aménager (PA) | #viabilisation

Durée: 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Le lotissement correspond à des situations différentes ayant chacune leur particularité en termes de travaux et de commercialisation.

Cette formation doit permettre de comprendre les différentes hypothèses pour informer clairement l'acquéreur.

Objectifs pédagogiques



- Appréhender les différentes réalités du lotissement ;
- Aménager l'information de l'acquéreur selon les hypothèses.



Programme de formation

Programme de la formation

Introduction : existe-t-il une définition du lot de lotissement ?

- I La notion de viabilisation est-elle définie dans le Code de l'urbanisme ?
- A Un critère de constructibilité
- B Les deux notions du code : terrain desservi ou raccordé
- II L'application aux lots de lotissement
- A Dans le cadre d'un permis d'aménager « classique »
- B Dans le cadre du permis d'aménager imposé en secteur protégé
- C Dans le cadre d'une déclaration préalable

Pour qui?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis:

Avoir des bases en droit de l'urbanisme

Les points forts de la formation

Présentation

Les moyens pédagogiques

• Support pédagogique



Programme de formation

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.